

Règlement relatif au Prix Artistique Découverte

Candidatures acceptées du 1er Mars 2021 au 31 Mai 2021

Annonce des 20 finalistes le 15 juin 2021

Annonce des 5 gagnants le 12 juillet 2021

Résultats publiés sur le site internet de
ROOTSTOCK (rootstockmusic.com/fr)

L'Association ROOTSTOCK (l'"**ORGANISATEUR**") organise le Prix Artiste Découverte de ROOTSTOCK 2021 (le "**CONCOURS**"). Il s'agit d'un Concours en ligne à portée internationale. Ce document présente le règlement applicable à tout participant (le "**CANDIDAT**"), soumettant une performance individuelle ou collective. En cas de non-respect des règles et exigences requises, l'Organisateur se réserve le droit de disqualifier le Candidat. réserve le droit de disqualifier le Candidat.

ARTICLE 1: Profil du Candidat

Le Concours est ouvert aux Candidats de toutes les nationalités et de tous les pays du monde. En participant au Concours, le Candidat certifie que :

1. Il n'a pas sorti plus de deux albums au préalable
2. Il n'est actuellement sous aucun contrat avec une maison de disque
3. Il a rempli toutes les informations requises dans le formulaire de candidature en ligne, de manière exacte et le plus à jour possible
4. Au moins 50% des membres du groupe sont âgés de 18 à 35 ans maximum

ARTICLE 2: Exigences requises pour la Performance Vidéo

Les conditions listées ci-dessous doivent être respectées si le Candidat souhaite être éligible au Concours. La Performance doit :

1. Être exclusivement créée pour ROOTSTOCK ou dater de maximum 3 mois précédent l'inscription
2. Inclure le message suivant : "Merci ROOTSTOCK" et les raisons pour lesquelles le Candidat participe au Concours
3. Être réalisée par le Candidat
4. Inclure au moins 2 musiques originales et pas plus d'1 cover

5. Durer au moins 20 minutes et ne pas dépasser 25 minutes. Si la durée de la vidéo soumise dépasse la limite de temps autorisée de plus de 60 secondes, le Candidat sera disqualifié sans préavis et l'inscription sera considérée comme nulle et annulée.

ARTICLE 3: Spécifications techniques de la Performance en vidéo

La Performance doit être soumise avant le 31 mai 2021, 12h00 CEST sur le site officiel du Concours (www.rootstockmusic.com). La vidéo soumise devra strictement respecter les conditions suivantes :

1. 1 seule vidéo doit être soumise par Candidat
2. Elle doit être enregistrée en format paysage, avec une résolution d'au moins 1920 x 1080p (H264 MP4 ou .MOV) ainsi qu'une qualité sonore et vidéo optimales
3. Formats audio: stéréo, fichiers wav, 24 kbps, 16 bits
4. Vous pouvez éditer la vidéo mais ne pouvez ajouter aucun titres, animations, transitions ou effets sonores
5. Vous pouvez attacher tout crédit ou autre information pertinente à votre candidature dans un document Word
6. Si le son et la vidéo sont enregistrés

séparément, le mixage et le montage doivent être réalisés avant de soumettre la Performance.

ARTICLE 4: Règlement et procédure du Concours

1. En participant au Concours, les Candidats renoncent automatiquement à toute rémunération matérielle (financière) relative à une éventuelle publication sur les réseaux ROOTSTOCK et VIVANT (sites Internet, réseaux sociaux, etc.)
2. Le Candidat ne peut présenter aucune objection contre la composition du jury
 - Candidatures : tous les Candidats doivent soumettre leur candidature entre le 1er mars 2021 et le 31 mai 2021
 - Sélection des finalistes : du 31 mai au 15 juin 2021, 20 finalistes seront élus par le jury ROOTSTOCK. Les Candidats seront jugés uniquement sur la base des enregistrements envoyés lors de leur inscription au Concours. Ces 20 finalistes seront dévoilés le 15 juin 2021 sur le site rootstockmusic.com.
 - Compétition finale et vote du public en ligne : les performances des 20 finalistes feront partie de la programmation de ROOTSTOCK Music, les 10 et 11 juillet 2021.

Les 5 gagnants seront élus par un vote du public, directement en ligne. Tous les finalistes sont encouragés à solliciter leur communauté pour les soutenir.

- Annonce des gagnants : les 5 lauréats du Prix Artiste Découverte 2021 seront annoncés le 12 Juillet 2021 sur le site internet de ROOTSTOCK.

ARTICLE 5: Récompense

1. En participant, les Candidats acceptent de faire partie de la programmation de ROOTSTOCK Music en ligne, les 10 et 11 Juillet 2021.
2. Les gagnants acceptent de promouvoir ROOTSTOCK Music sur leurs réseaux sociaux, site internet et tout autre canal possible, en suivant le calendrier et les actions de communication de l'Organisateur.
3. Les gagnants se verront remettre une aide financière de 5,000€ et bénéficieront d'un programme de mentorat.
4. Dans le cas où un différend surviendrait autour de la participation des gagnants du Concours en lien avec les conditions convenues ci-dessus, l'Organisateur pourra annuler le Prix.